

La famille Cornu

Autor(en): **Pettavel, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse**

Band (Jahr): **23 (1956)**

Heft 3-4

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-697458>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

zu bilden. 1705 stellten die Hofleute von Hinterottiswil auf Antrag von Stephan Niggeler das Gesuch an die Obrigkeit mit Vorderottiswil eine Gemeinde zu bilden, gemeinsam der Kirche Großaffoltern zugeteilt zu werden mit Kirchen- und Schulbesuch verbunden. Sie erklärten sich bereit, freiwillig an Lyß einen kleinen Schadenersatz zu entrichten, dagegen wollten sie die Steinfuhr für diese Gemeinde nicht weiter übernehmen. 1728 reichten sie ein weiteres Gesuch ein für gemeinsamen Auszug mit Affoltern. Aber lange Jahre mußten sich die Hofleute gedulden bis ihre Anliegen genehmigt, Ottiswil dem Landgericht Zollikofen unterstellt und sie endgültig bei Affoltern kirchgenössig wurden.

Nun stellte sich auch der Wunsch zu einer eigenen Schule ein. Lange Zeit versammelte der Sohn von Stephan, Hans Rudolf Niggeler, die Kinder in einem kleinen, zu seinem Gut gehörigen Häuschen, wo er sie lesen, schreiben und rechnen lehrte. Später übernahm sein Sohn diese Aufgabe. Manchmal fand sich ein Kinderfreund, der sich auf seinen Wanderfahrten einige Kenntnisse angeeignet, zur Ablösung ein, aber von einem eigentlichen Schulmeister wußte man nichts. Erst 1833 fand die Gründung des ersten Lehrerseminars in Münchenbuchsee statt. Die älteste Tochter des Rechtsagenten wurde eine der ersten Lehrerinnen, im Stöckli wurde die Schule eingerichtet. Erst 1926 vereinigten sich die beiden Gemeinden Ottiswil und Scheunenberg zum gemeinsamen Bau eines Schulhauses, das in der Mitte von Ottiswil und Scheunenberg in einzigartig freier und schöner Lage liegt.

La famille Cornu

D'après la conférence de M^{lle} Juliette Bohy par Jean Pettavel

Ce patronyme, qui parfois s'orthographie Cornut ou Cornuz, est assez répandu en Suisse Romande; on le rencontre dans le canton de Fribourg, en Valais et dans le canton de Vaud. Chez nous, il apparaît presque simultanément à Neuchâtel, Boudevilliers, Corcelles, Gorgier et les Ponts-de-Martel, sans qu'il soit possible d'établir le lien existant très probablement entre la plupart de ces diverses souches.

Les plus anciennes extentes du Val-de-Ruz, soit celles de Rolet Bachie et les rentiers de Valangin mentionnent déjà des Cornu autochtones en 1346. Viénet Cornu et son fils Reynaud sont cités au début du XVe siècle. Un Reymond Cornu, allié Jaquette a des biens accensés en 1407, alors qu'en 1492, on trouve encore un Reymond fournier de Boudevilliers. L'existence d'une seconde branche, sans doute de même souche, ayant pour chef Henry, amodiateur du four de Boudevilliers, cité en 1446, dont les deux fils Humbert et Jean ont une nombreuse descendance, embrouille à plaisir une situation rendue très confuse par des mariages entre collatéraux. La filiation, à cette époque-là, repose donc sur des bases assez fragiles et il faut attendre encore un siècle avant de pouvoir l'enchaîner avec certitude.

Melle Juliette Bohy, auteur de la recherche d'ascendance en question, avait pris comme point de départ un rameau de la famille Cornu de Boudevilliers fixé à Genève en 1825, reçu bourgeois de cette ville en 1855, auquel appartiennent aujourd'hui des représentants distingués du barreau de la République et Canton de Genève.

Claude Cornu, maire de Boudevilliers dès 1515, ancêtre de cette branche, était peut-être issu déjà d'une lignée de maires, puisque son fils Pierre sera en 1532 désigné Cornu-dit-Mayre, bien qu'il ne le soit pas lui-même. Quelques documents soulignent l'activité du maire Claude Cornu, auquel Louis d'Orléans octroie par acte du 25 octobre 1504 une réduction de «l'hommage de command» et lui confère la bourgeoisie de Neuchâtel. De cet affranchissement, auquel participent encore d'autres habitants du lieu, datera l'émancipation sociale de la famille.

Jean son fils sera notaire, en vertu d'un brevet que lui délivre Georges de Rive, gouverneur du Comté, de la part de Jehanne de Hochberg, laquelle est «bien informer souffisamment des sens loyaulté diligence bonne prudence et aussi de l'industrie de Jehan fils de Claude Cornu ancien mayre de Boudevilliers, bourgeois de Neufchastel ayt donner et donne plain poulvoir auctoritez et mandement especial de recevoir toutes lectres et contraulx vendicions donnacions eschanges etc. . . et duquel Jehan Cornu ayt reçu le serement en tel cas accoutumer. . . 14 janvier 1531».

Le notaire Benoît Chalvin nous apprend aussi que le 1^{er} janvier 1536, Jean précité et son frère Philibert, maire, en considération de leurs bon services, reçoivent de Jehanne de Hochberg les biens de feu Pierre Cornuz dict Mayre leur frère, confisqués à la suite de son exécution pour «ses démérites, perpétrations et homycides mortelles». La sentence, probablement rendue à la fin de 1535, est peut-être en relation avec une mention antérieure, d'après laquelle le même Pierre «souppoit et faysoit bonne chierre en la maison de Nicolet Cornuz (hôte)» au moment d'une rixe mortelle dont il devra témoigner devant la justice du lieu. Les biens possédés en indivision par les deux frères, reconnus en 1533, sont désignés «en l'Espine». Ce lieu dit, introuvable au cadastre de Boudevilliers, caractériseront cette branche dite «Cornu de l'Espine» durant plusieurs générations. En 1536, plusieurs Cornu de Boudevilliers renforceront le contingent de ceux qui marchèrent au secours de Genève.

Parmi les cinq fils de Philibert, le notaire Damian Cornu, bien connu par sa fructueuse activité, est à citer, ne serait-ce qu'au titre de commissaire pour les Montagnes de Valangin. C'est par son frère Pierre que se continuera la branche en cause. Jean Cornu de l'Espine, fils de ce dernier, allié Jehanne, jeune encore reconnaît des biens en 1599 et 1603. Son fils Pierre, nommé justicier en 1658, assumera ces fonctions jusqu'à sa mort en 1682, à l'exemple de son oncle David qui les exerça durant 42 ans.

Pierre, fils de Pierre ci-dessus, justicier à son tour, mari de Marie Guyot, est décédé en 1717, fort avancé en âge, et c'est son fils Isaac, nommé sautier en 1710, et Madelaine Guyot sa femme qui assureront la continuité de la famille en même temps que celle de la tradition, puisque son fils Pierre sera à son tour justicier et ancien. De Jeanne-Marie Girardbille sa femme, il aura sept enfants. Isaac-Pierre, fils cadet épousera Jeanne-Marguerite Güngerich qui lui donnera de nombreux enfants, parmi lesquels Jean-Jacques qui plus tard quittera son village natal pour Genève en 1825 et y fondera une famille, origine du rameau auquel il est fait allusion plus haut.